

O
d
h

In

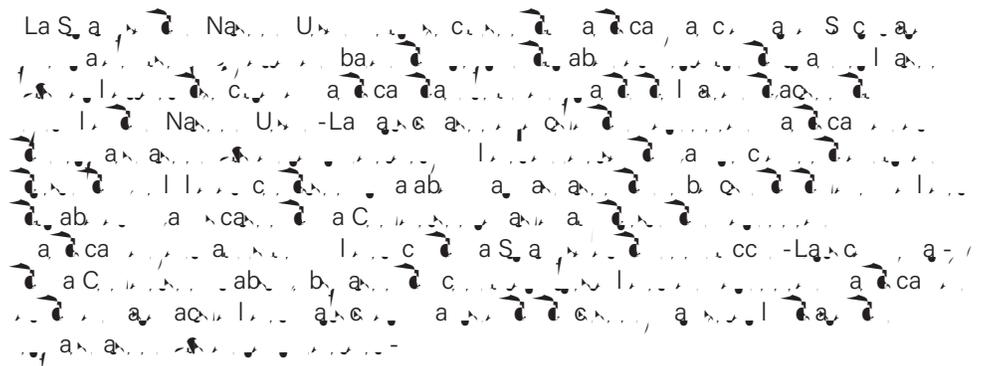


Table des matières

Accompagner une personne handicapée	6
Introduction	6
Les personnes handicapées et les organisations qui les représentent	9
Pourquoi et quand consulter des personnes handicapées?	14
La consultation dans la pratique	17
Annexe 1 : Fiche de consultation	18
Annexe 2 : Fiche de consultation	19
Annexe 3 : Fiche de consultation	20
Annexe 4 : Fiche de consultation	21
Annexe 5 : Fiche de consultation	22
Annexe 6 : Fiche de consultation	23
Annexe 7 : Fiche de consultation	24
Annexe 8 : Fiche de consultation	25
Annexe 9 : Fiche de consultation	26
Annexe 10 : Fiche de consultation	27
Annexe 11 : Fiche de consultation	28
Annexe 12 : Fiche de consultation	29
Annexe 13 : Fiche de consultation	30
Annexe 14 : Fiche de consultation	31
Annexe 15 : Fiche de consultation	32
Annexe 16 : Fiche de consultation	33
Annexe 17 : Fiche de consultation	34
Annexe 18 : Fiche de consultation	35
Annexe 19 : Fiche de consultation	36
Annexe 20 : Fiche de consultation	37
Annexe 21 : Fiche de consultation	38
Annexe 22 : Fiche de consultation	39
Annexe 23 : Fiche de consultation	40
Annexe 24 : Fiche de consultation	41
Annexe 25 : Fiche de consultation	42
Annexe 26 : Fiche de consultation	43
Annexe 27 : Fiche de consultation	44
Annexe 28 : Fiche de consultation	45
Annexe 29 : Fiche de consultation	46
Annexe 30 : Fiche de consultation	47
Annexe 31 : Fiche de consultation	48
Annexe 32 : Fiche de consultation	49
Annexe 33 : Fiche de consultation	50
Annexe 34 : Fiche de consultation	51
Annexe 35 : Fiche de consultation	52
Annexe 36 : Fiche de consultation	53
Annexe 37 : Fiche de consultation	54
Annexe 38 : Fiche de consultation	55
Annexe 39 : Fiche de consultation	56
Annexe 40 : Fiche de consultation	57
Annexe 41 : Fiche de consultation	58
Annexe 42 : Fiche de consultation	59
Annexe 43 : Fiche de consultation	60
Annexe 44 : Fiche de consultation	61
Annexe 45 : Fiche de consultation	62
Annexe 46 : Fiche de consultation	63
Annexe 47 : Fiche de consultation	64
Annexe 48 : Fiche de consultation	65
Annexe 49 : Fiche de consultation	66
Annexe 50 : Fiche de consultation	67
Annexe 51 : Fiche de consultation	68
Annexe 52 : Fiche de consultation	69
Annexe 53 : Fiche de consultation	70
Annexe 54 : Fiche de consultation	71
Annexe 55 : Fiche de consultation	72
Annexe 56 : Fiche de consultation	73
Annexe 57 : Fiche de consultation	74
Annexe 58 : Fiche de consultation	75
Annexe 59 : Fiche de consultation	76
Annexe 60 : Fiche de consultation	77
Annexe 61 : Fiche de consultation	78
Annexe 62 : Fiche de consultation	79
Annexe 63 : Fiche de consultation	80
Annexe 64 : Fiche de consultation	81
Annexe 65 : Fiche de consultation	82
Annexe 66 : Fiche de consultation	83
Annexe 67 : Fiche de consultation	84
Annexe 68 : Fiche de consultation	85
Annexe 69 : Fiche de consultation	86
Annexe 70 : Fiche de consultation	87
Annexe 71 : Fiche de consultation	88
Annexe 72 : Fiche de consultation	89
Annexe 73 : Fiche de consultation	90
Annexe 74 : Fiche de consultation	91
Annexe 75 : Fiche de consultation	92
Annexe 76 : Fiche de consultation	93
Annexe 77 : Fiche de consultation	94
Annexe 78 : Fiche de consultation	95
Annexe 79 : Fiche de consultation	96
Annexe 80 : Fiche de consultation	97
Annexe 81 : Fiche de consultation	98
Annexe 82 : Fiche de consultation	99
Annexe 83 : Fiche de consultation	100
Annexe 84 : Fiche de consultation	101
Annexe 85 : Fiche de consultation	102
Annexe 86 : Fiche de consultation	103
Annexe 87 : Fiche de consultation	104
Annexe 88 : Fiche de consultation	105
Annexe 89 : Fiche de consultation	106
Annexe 90 : Fiche de consultation	107
Annexe 91 : Fiche de consultation	108
Annexe 92 : Fiche de consultation	109
Annexe 93 : Fiche de consultation	110
Annexe 94 : Fiche de consultation	111
Annexe 95 : Fiche de consultation	112
Annexe 96 : Fiche de consultation	113
Annexe 97 : Fiche de consultation	114
Annexe 98 : Fiche de consultation	115
Annexe 99 : Fiche de consultation	116
Annexe 100 : Fiche de consultation	117

Acronymes et abréviations

CPI	Comité permanent interorganisations
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
IDA	International Disability Alliance
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PDF	Pacific Disability Forum
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNPRPD	Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées



Lorsque les personnes handicapées participent aux processus décisionnels, les politiques, stratégies, programmes et opérations sont généralement plus efficaces pour lever les obstacles à leur inclusion et davantage propices à faciliter leur participation pleine et égale. Les personnes handicapées ont une expérience directe des difficultés auxquelles elles se heurtent et savent mieux que quiconque ce qui peut être fait pour faciliter l'exercice de leurs droits et améliorer leur bien-être. De plus, la participation active des personnes handicapées et des

¹ Nations Unies, *Le Guide de la Stratégie de la Participation des Personnes Handicapées*, A/70/839, Annexe I, D.1.1.b, <https://www.un.org/fr/disabilitystrategy/sgreport>

' -

?

La a ca ²⁻

 Pa a ca

a ca

La a ca ⁴⁻

 a ca

Les organisations de personnes handicapées, comme la communauté des personnes handicapées, sont diverses :



Elles peuvent avoir une orientation inter-handicaps et représenter diverses catégories de personnes handicapées ou représenter des groupes précis de personnes handicapées (par exemple, les personnes sourdes-aveugles ou les personnes ayant un handicap physique).

Elles peuvent représenter une catégorie de population parmi les personnes handicapées (par exemple, les femmes handicapées ou les personnes autochtones handicapées) ou un groupe précis parmi l'une de ces catégories (par exemple, les femmes atteintes d'albinisme).

Elles comprennent des organisations d'autoreprésentation et des groupes de soutien par les pairs, composés de personnes handicapées et souvent constitués de manière informelle ou locale.

Elles comprennent également des organisations de parents ou de proches de personnes ayant un handicap intellectuel ou atteint de démence ou d'enfants handicapés, lorsque ces groupes souhaitent être soutenus par leurs familles unies au sein de réseaux ou d'organisations.

Elles peuvent être d'envergure locale, nationale, régionale ou internationale, et fonctionnent en tant qu'organisations individuelles, coalitions ou organisations faitières composées d'organisations membres représentant différentes populations de personnes handicapées.

Les organisations faitières sont très utiles pour établir le contact avec un large éventail d'organisations au sein de la population concernée, mais la participation d'autres personnes ou d'autres organisations de personnes handicapées qui ne font pas partie de leurs membres ou de leurs réseaux est nécessaire pour garantir la représentation de toutes les catégories de population parmi les personnes handicapées.



Domaine principal

Possibilités de consultation – entités et équipes de pays des Nations Unies

R le direc e, r
planifica ion
rae giq e e
ge ion

— R e p e n t a t i o n c a n a d i e n n e d e s N a t i o n s U n i e s

Comment contacter
les participants?

Comment fournir
des aménagements
raisonnables
et des services
d'accompagnement ?

Quand est-ce approprié?

Lorsque les participants ont des besoins spécifiques, il est important de leur offrir un environnement accessible. Cela peut inclure des adaptations telles que des supports de lecture adaptés, des outils de communication alternatifs ou des modifications de l'environnement physique. L'objectif est de garantir que tous les participants puissent participer pleinement et efficacement à la consultation.

Comment planifier la consultation?

Les étapes d'une consultation réussie sont :
1. Définir l'objectif et le public cible.
2. Choisir le mode de consultation (en ligne, en personne, mixte).
3. Préparer les documents et les outils nécessaires.
4. Inviter les participants et leur expliquer l'importance de leur contribution.

Comment contacter les participants?

Il est important de contacter les participants de manière proactive et personnalisée. Cela peut être fait par téléphone, par email ou par courrier postal. L'objectif est de leur expliquer l'importance de leur participation et de leur offrir toutes les informations nécessaires pour participer facilement.

Comment fournir des aménagements raisonnables et des services d'accompagnement?

D. ... a ... a ... a ... b ... a ... a ... c ... b ...
L ... a ... c ... l ... a ... l ... a ... c ... a ...
E ... a ... a ... a ... a ... l ... a ...
P ... a ... a ... a ... c ... l ... a ... a ...
a ... a ... c ... l ... a ... a ...
... a ... b ... a ... a ... c ... a ...
a ...

Comment faciliter une consultation inclusive?

S ... l ... c ... b ...
E ... a ... c ... a ... l ... a ... c ... a ... b ...
L ... a ... a ...
P ... a ... b ... a ... a ... b ...
E ... a ... a ... c ... a ... l ... a ... a ...
L ... a ... a ... a ... a ...
P ... a ... l ... a ... c ... a ... a ... c ... l ...
a ... c ... a ... b ... c ... l ... a ... l ... - P ... l ...
c ... a ... a ... a ... a ... - S ...
a ... a ... a ... a ... a ... P ...

Quand est-ce approprié?

Les consultations sont appropriées lorsque les personnes concernées ont un accès à des services de santé et de soins sociaux. Elles sont également appropriées lorsque les personnes concernées ont un accès à des services de santé et de soins sociaux. Elles sont également appropriées lorsque les personnes concernées ont un accès à des services de santé et de soins sociaux.

Comment planifier la consultation?

Voici les étapes d'une consultation réussie -

Comment contacter les participants?

Il est important de contacter les participants de manière appropriée. Pour ce faire, il est recommandé d'utiliser les services de santé et de soins sociaux. Les services de santé et de soins sociaux peuvent également être utilisés pour contacter les participants. Les services de santé et de soins sociaux peuvent également être utilisés pour contacter les participants.

Quels sont les éléments à prendre en considération au sujet de l'accessibilité?

Il est important de prendre en compte les éléments suivants :

Comment programmer le déroulement d'une consultation?

Tous les participants à la consultation doivent être informés de son déroulement et de son contenu.
Si possible, les participants doivent être informés de son contenu et de son déroulement avant la consultation.
Enfin, les participants doivent être informés de son contenu et de son déroulement pendant la consultation.

Comment fournir des aménagements raisonnables et des services d'accompagnement?

Pour assurer l'accessibilité des personnes handicapées, il est important de leur offrir des aménagements raisonnables et des services d'accompagnement.
Ainsi, les personnes handicapées doivent être informées de l'existence de ces aménagements et services d'accompagnement.
Enfin, les personnes handicapées doivent être informées de l'existence de ces aménagements et services d'accompagnement.

Comment faciliter une consultation inclusive?

Pour faciliter une consultation inclusive, il est important de prendre en compte les besoins des personnes handicapées.

Comment fournir
des aménagements
raisonnables et des
services d'accompa-
gnement ?

**Comment fournir
des aménagements
raisonnables**

Quand est-ce approprié?

Lorsque les participants ont des idées et des connaissances à partager sur un sujet, et que les décideurs ont besoin de ces idées et connaissances pour prendre des décisions.

Comment planifier la consultation?

Suivre les **étapes d'une consultation réussie** : définir l'objectif, identifier les participants, choisir le mode de consultation, communiquer, consulter, analyser et agir.

Comment contacter les participants?

Faire appel à des personnes qui ont des relations avec les participants, utiliser des réseaux sociaux, envoyer des lettres d'invitation, etc.

Comment faciliter
une consultation
inclusive?

Ta... a... a... ca... al... l... a... a... a... -
D... b... a... ca... b... a...
c... a... l... a... -

Glossaire

Accessibilité

L'accessibilité est la possibilité pour tous les citoyens de bénéficier pleinement des services publics, sans aucune restriction. Elle est un droit fondamental et un principe de justice sociale. Elle vise à garantir que tous les citoyens, quels que soient leurs handicaps, puissent accéder et utiliser les services publics de manière autonome et digne. Cela implique de prendre en compte les besoins de tous les citoyens, y compris ceux des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des personnes souffrant de déficience visuelle ou auditive, etc.

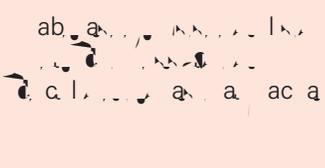
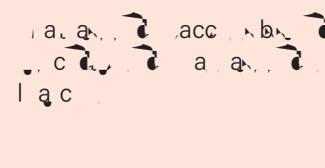
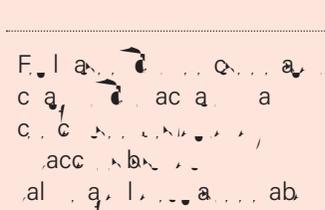
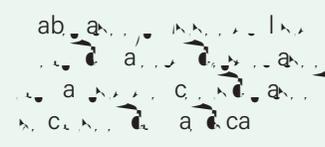
Inclusion du handicap

L'inclusion du handicap est un processus qui vise à garantir que les personnes handicapées puissent participer pleinement à la vie sociale, économique, culturelle et politique de leur société. Cela implique de prendre en compte les besoins et les capacités de ces personnes et de leur offrir des opportunités égales de participation. L'inclusion du handicap est un droit fondamental et un principe de justice sociale. Elle vise à garantir que tous les citoyens, quels que soient leurs handicaps, puissent accéder et utiliser les services publics de manière autonome et digne.

Intersectionnalité

L'intersectionnalité est un concept qui vise à comprendre comment différents facteurs de discrimination, tels que le genre, l'origine ethnique, la classe sociale, etc., interagissent et se renforcent mutuellement pour créer des formes complexes de discrimination. Cela implique de prendre en compte les expériences vécues par les personnes qui sont confrontées à plusieurs formes de discrimination simultanément. L'intersectionnalité est un concept clé pour comprendre et combattre la discrimination et l'inégalité.

Cadre de responsabilité destiné aux entités

	<p>Achats</p>   	<ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - A... - R... <ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - E... - R... <ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - L...
<p>Programma ion</p>	<p>Programmes et projets</p>  	<ul style="list-style-type: none"> - A... - C... - A... <ul style="list-style-type: none"> - R... - G... - E...



Programmes
communs

M... al... - R... al...
c...
- A...

Programma ion

S... c... al...
c... al...
T, S... Ra T...

**C. I. re
in i. ionnelle**

Emploi

ab a
a
a
a

- A
- C
- E
- a ca
- A c l l a c l

Cal a c l l ca
a a ca ca
a ca

- R a c a a a
- a ca
- C a

E al a a
l c a
ONU a a ca

- R a c l l b
- a ca a a
- a ca c a
- R a c ca a a a c GS

Liste non exhaustive des réseaux internationaux et

5 L. Pa... c... a C... a... a... a... ca...
 e, a... a C... a S... a Na... U... c...
 a... ca c... l... l... c... ab... a... l...
 b... a... a... c... ab... a...
 a... c...

6 L. Pa... a... l... b... a... c...
 c... l... a ca ac... l... a... a... -E... a...
 a... a... c... a... a... ac... c...
 a... c... a... l... b... a... ac...
 a... ca... l... c... a...
 ca c... a...

Objet et portée

7 L. b... M... l... a... l... acc... a... a... a... a... a...
 c... a... Pa...

8 A... l... a... l... a... ca... Pa...
 a... a... c... a... a... ca... a...
 ca... a... a... c... ca... a... a...
 a... a... a... ca... b... a...
 a... a... l... -L... c... c... ab... a...
 b... a... a... ca... a... l... c...
 a... a... a... ca... a... a... c... a...
 c... c... ca... a... c... c... c...
 l... l... b... a... l... b... a... c... l... a... Pa...

9 L. Pa... a... c... a... a... a... l... a...
 a... a... a... c... c... ab... a... l... a... a...
 a... ca... a... c... a... c... c... l... a...
 ca... c... c... c... l... l... c... a... a...
 l... a... a... l... b... a... a... a... l... a... S... a...
 Na... U... c... a... ca... c... l... c... l...
 a... c... ac... c... l... a... a... c... cl... a...
 a...

3 Lac ab a l a Na U a
 a a a ca c l a
 a a a a a a a a a a a a
 a a a a a a a a a a a a

